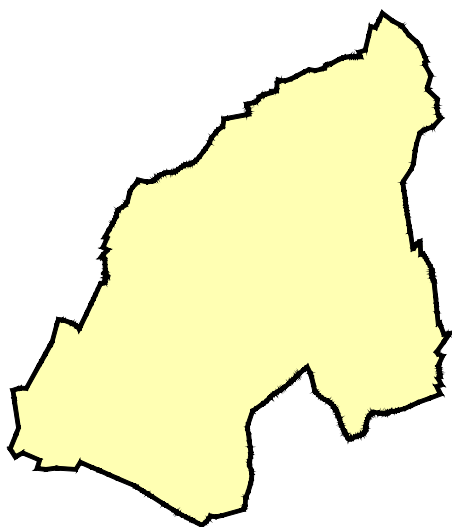


COMMUNE DE CHATEAU-RENARD (45)

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES
Note technique

Objet	Date
Approuvé le	4 juin 2014
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	



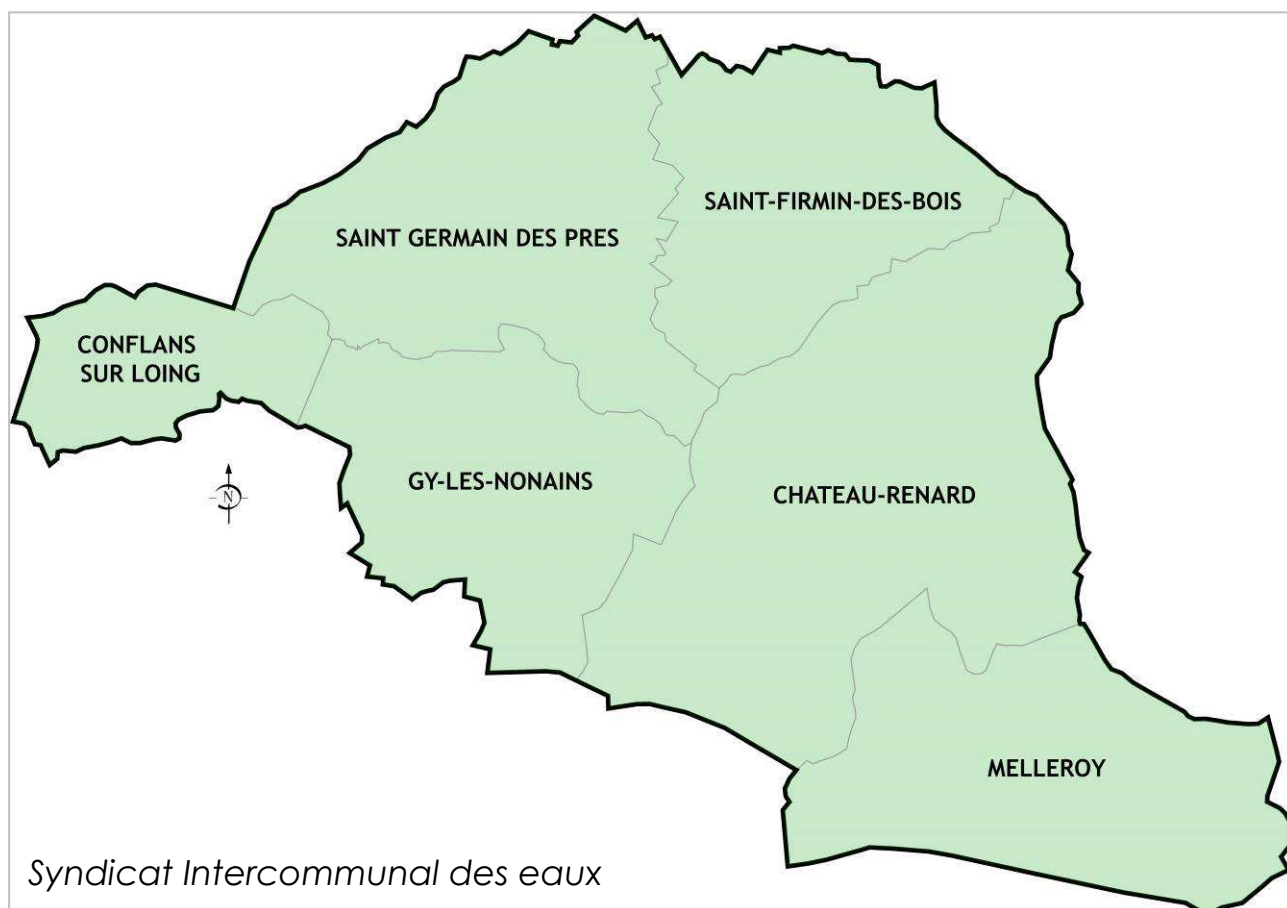
L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur l'alimentation en eau, l'assainissement et l'élimination des déchets. Il s'agit également de prendre en compte les contraintes propres à ces équipements (capacités, possibilités d'extension) et d'étudier les grandes lignes de leurs extensions et de leur renforcement en fonction des choix d'urbanisme.

I. LE RESEAU D'EAU POTABLE

1. Gestion du réseau et distribution

La commune de CHÂTEAU-RENARD appartient au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Château-Renard qui regroupe 6 communes rurales situées dans le canton de CHÂTEAU-RENARD : Conflans sur Loing, Gy-les-Nonains, Melleroy, Saint Firmin des Bois, Saint Germain des Prés et Château-Renard.

Le réseau s'étend sur la quasi-totalité du territoire des 6 communes et alimente quelques écarts de communes voisines).



Les différences d'altitude entre le plateau et le fond de la vallée de l'Ouanne ont entraîné la réalisation d'un réseau étagé. Le réseau hors branchement mesure 285,7 km. Il est relativement étendu et maillé. Il dessert les écarts en zone rurale.

Ces eaux sont traitées en usine de traitement.

L'exploitation du réseau et la gestion du service sont confiées à la S.A.U.R. dans le cadre d'un affermage depuis le 1er Juillet 2001.

A Château-Renard le réseau est constitué de canalisations de tailles diverses (diamètre minimum 20 ; diamètre maximum diamètre 250).

En 2007, on dénombre 3 299 abonnements dont 1307 sur la commune de Château-Renard. Parmi eux, la commune compte 4 gros abonnés : les 3 Gourmands, COMEXO, SIMAPHAC et la Maison de Retraite.

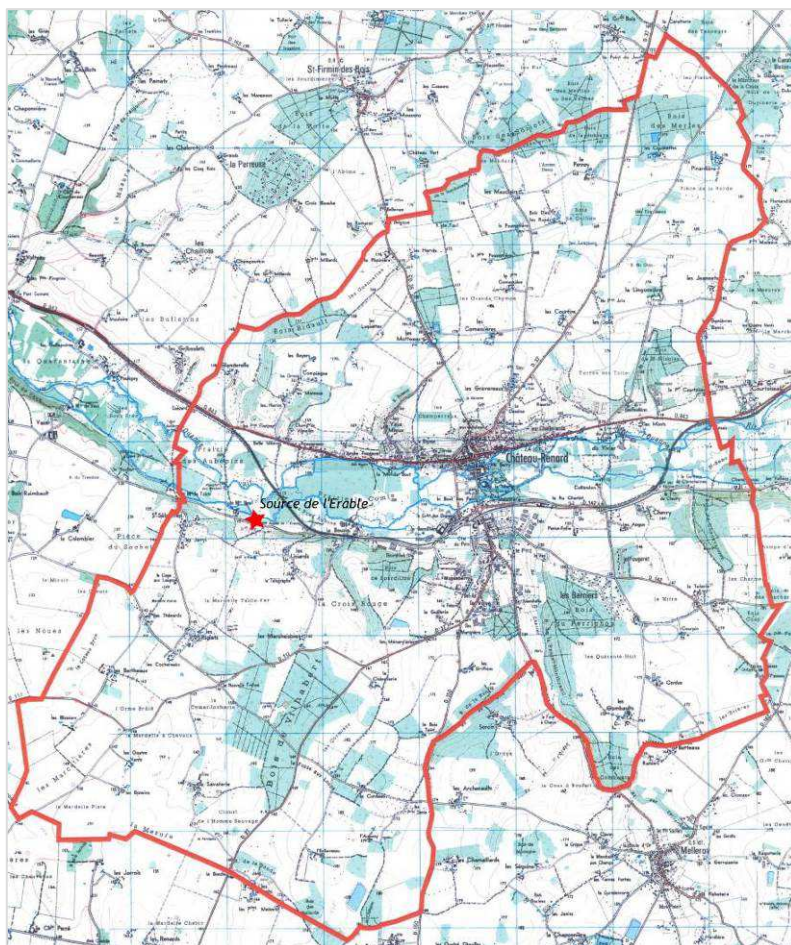
2. Description des équipements existants : les forages et le réservoir

L'eau distribuée provenait dans un premier temps de la Source du Vivier, hors service maintenant, puis dans un deuxième temps la source de l'Érable sur la Commune de Château-Renard. D'autres ressources sur la commune de Saint Germain des Prés au lieu-dit Saint-Thibault ont été mises en service à partir de 1976 et 1981.

La Source de L'Érable est située en aval du bourg, au pied du coteau de la rive gauche de l'Ouanne. Un forage d'appoint a été creusé en 1992/1993 à 50m en aval de la Source. Elle est donc captée en deux points. Elle est sensible aux épisodes pluvieux accompagnés de pics de turbidité.

Le débit maximal disponible est de 250 m³/h.

En cas de pollution de son unique ressource, la sécurité d'approvisionnement est de 1 jour d'autonomie en moyenne à partir des stockages.



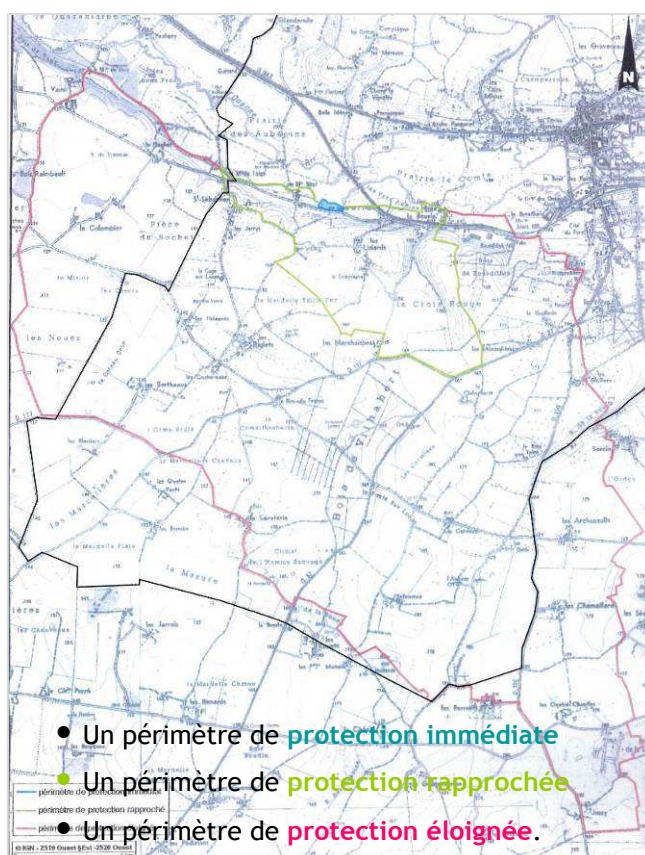
Les captages de Saint Germain des Prés sont exploités en secours et sont constitués de 3 forages profonds de 15 mètres.

La source de l'Érable a produit en 2007 : 599 748 m³. De cette production, 72,4% est consommée et 27,6% est perdue. Ce rendement de distribution a légèrement diminué entre 2003 et 2007 puisqu'il était alors de 75,5%.

Cependant, les pertes en réseau ont également diminué entre 2001 et 2007 puisqu'en 2002 une perte de près de 2,5 m³/j/km a été enregistrée, contre un peu plus de 1,5 m³/j/km en 2007.

La consommation moyenne par abonnement a diminué puisqu'elle était de 132 m³ en 2007 contre 143 m³ en 2006.

Les ressources en eau potable sont protégées grâce à l'établissement de 3 périmètres de protection autour des captages (arrêté préfectoral 1997).



L'eau est stockée dans 5 réservoirs dont 3 sur Château-Renard.

- Réservoir 1 : Château-d'eau des Gravereaux : Sa capacité est de 400 m³. Il est alimenté par refoulement depuis le captage de l'Erable. Il distribue le bourg de Château-Renard et le Nord-Est de la commune.

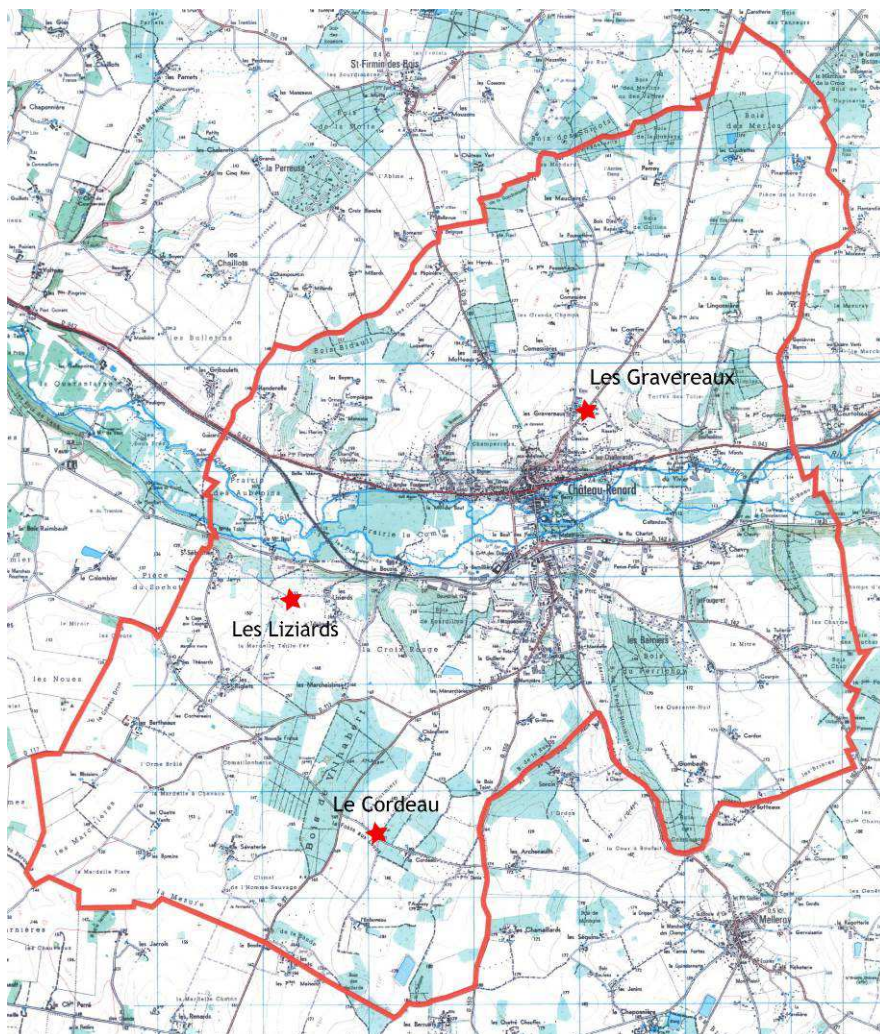
- Réservoir 2 : Château-d'eau des Liziards : Sa capacité est de 750 m³. Il est alimenté par refoulement depuis le captage de l'Erable. Il distribue la zone Sud-Ouest du SIAEP.

- Réservoir 3 : Château-d'eau du Cordeau : Sa capacité est de 300 m³. Il est alimenté par refoulement depuis le captage de l'Erable.

- Réservoir 4 : Château-d'eau de Bellevue : Sa capacité est de 150 m³. Il est alimenté à partir du Gravereaux et de Saint Germain. Il distribue Saint Firmin des Bois.

- Réservoir 5 : Château d'eau des Closeaux : Sur la commune de Melleroy, de capacité de 100 m³, il est hors service.

- La capacité totale des réservoirs en service est de 1600 m³.



3. Qualité des eaux captées et distribuées

L'article L.19 du Code de la Santé Publique dispose que « ...quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, (...) est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation »..

La potabilité des eaux doit donc être assurée par le respect des normes suivantes :

- la qualité bactériologique (virus, bactéries, parasites, etc.)
- la qualité physico-chimique : éléments chimiques indésirables ou toxiques (sels minéraux, nitrates, etc.)
- la qualité organoleptique : l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeur.

Le bilan fourni par l'ARS, du 22 avril 2013, indique que l'eau du syndicat est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter, la présence de

déséthylatrazine, d'atrazine et d'atrazine 2-hydroxy à une teneur toutefois conforme, liée à l'arrêt du traitement des pesticides afin de pouvoir procéder à des modifications de la filière. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution (circulaire DGS/SD7A n°45 du 5 février 2004).

4. Défense incendie

La défense incendie est actuellement réglementée par la Circulaire Interministérielle du 10 décembre 1951 (en cours de modification) :

Réseau de distribution : la distance maximale entre deux poteaux est fixée à 300 m, soit un risque situé au maximum à 150 mètres du poteau par voies carrossables.

Réserves naturelles ou artificielles : la distance est portée à 400 mètres, soit un risque situé à 200 m maximum par voies carrossables.

L'application dans le Loiret apporte quelques adaptations :

Risques faibles (habitat isolé = Surface de Plancher < 200 m² et distance habitation voisine de + de 5 mètres) :

Réseau de distribution : débit de 30 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles/artificielles : volume disponible de 60m³ et distance maximale au risque de 200m.

Risques courants :

Réseau de distribution : débit de 60 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles : volume disponible de 120 m³ et distance au risque de 200m.

Château-Renard est caractérisée par une bonne couverture du centre bourg ancien et de son extension au sud. En revanche l'entrée Ouest du Bourg connaît une insuffisance de poteaux incendie.

La couverture incendie est liée essentiellement à des citernes/réserves pour l'ensemble des franges communales.

Certains écarts n'ont pas du tout de couverture.

On observe des carences en matières de desserte incendie, sauf protection individuelle éventuelle, puisque 25,6% des poteaux incendie (soit 16 poteaux) sont en dessous des 30 m³/h. Cela concerne les secteurs :

- Autour des Moreaux (Nord-Ouest de la RD 943)
- La Pense-Folie
- L'entrée Est du Bourg

Au total nous comptons 13 poteaux ont un débit compris entre 30 m³/h et 60 m³/h.

Le Minimum : 12 m³/h au hameau des « Luquettes ».

Le Maximum : 190 m³/h au lieu-dit « La Bouzie ».

II. L'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

La commune exerce par elle-même la compétence d'assainissement. Le service est exploité en affermage par la SAUR depuis 1996.

Le réseau collectif est essentiellement séparatif. Seule la rive gauche, bourg est en réseau unitaire.

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales est assuré par un écoulement gravitaire.

Le réseau d'eaux usées compte 204 abonnés et comprend un linéaire total de 13 Km dont 400 m de refoulement.

La commune possède deux postes de refoulement :

- La Gravière : environ 20 m³/h
- Rue Aristide Briand : environ 50 m³/h

Une cinquantaine d'habitations en bordure de cours d'eau connaissent une situation topographique critique qui induit probablement un rejet d'eau usée dans la rivière.

Le réseau d'eaux pluviales est canalisé dans le bourg. Il se compose de fossés, à ciel ouvert ou busés, à l'extérieur du bourg. Certains de ces fossés nécessitent d'être entretenus et pourraient servir d'exutoire pour de l'assainissement autonome lorsque les sols sont défavorables à l'infiltration.

Le réseau est vulnérable aux crues de l'Ouanne.

Obstruction accidentelle du déversoir d'orage de l'avenue Roosevelt, soit par temps de pluie, soit quand la charge de pollution collectée est anormalement élevée (50% de cette pollution est d'origine industrielle).

2. Zonage d'assainissement

Malgré un habitat plutôt favorable à l'assainissement autonome (+ 80% des habitations ont peu ou pas de contraintes), le taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif est de 37%.

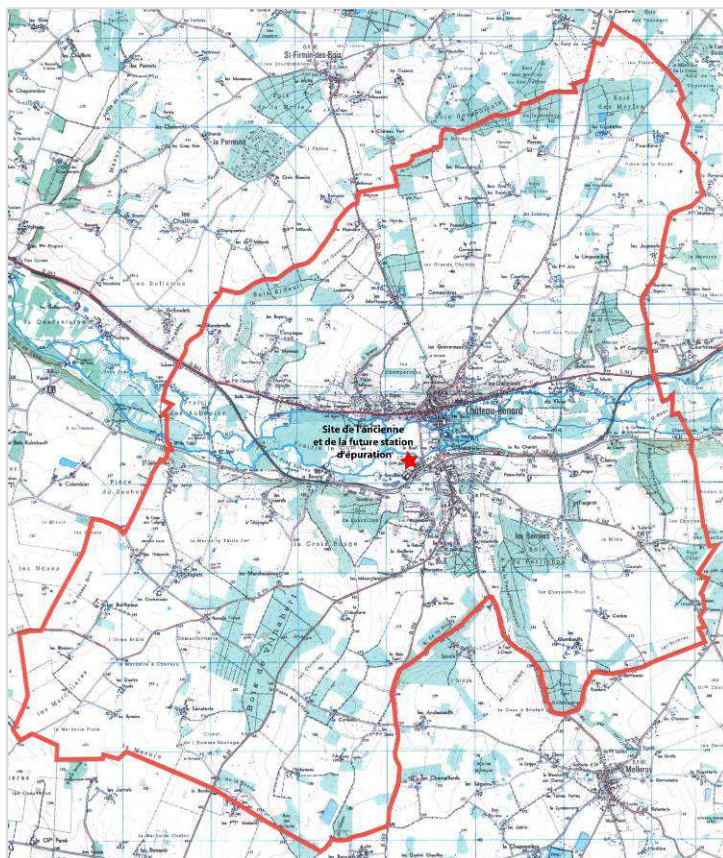
La mise en place d'un SPANC est très récent (janvier 2009).

Un ensemble de dispositifs doivent être normalement réalisés:

- Le prétraitement des eaux usées issues du logement,
- L'épuration des effluents prétraités,
- La dispersion des effluents épurés dans le sol ou dans le milieu superficiel,
- Les eaux pluviales ne doivent pas être dirigées vers la filière d'assainissement.

Une proposition d'assainissement collectif séparatif est prévue sur 4 secteurs :

- Les Barniers (57 habitations)



Carte de localisation de la station d'épuration

- Le Fougeret (25 habitations)
- Le Parc (19 habitations)
- La zone UB à proximité du cimetière.

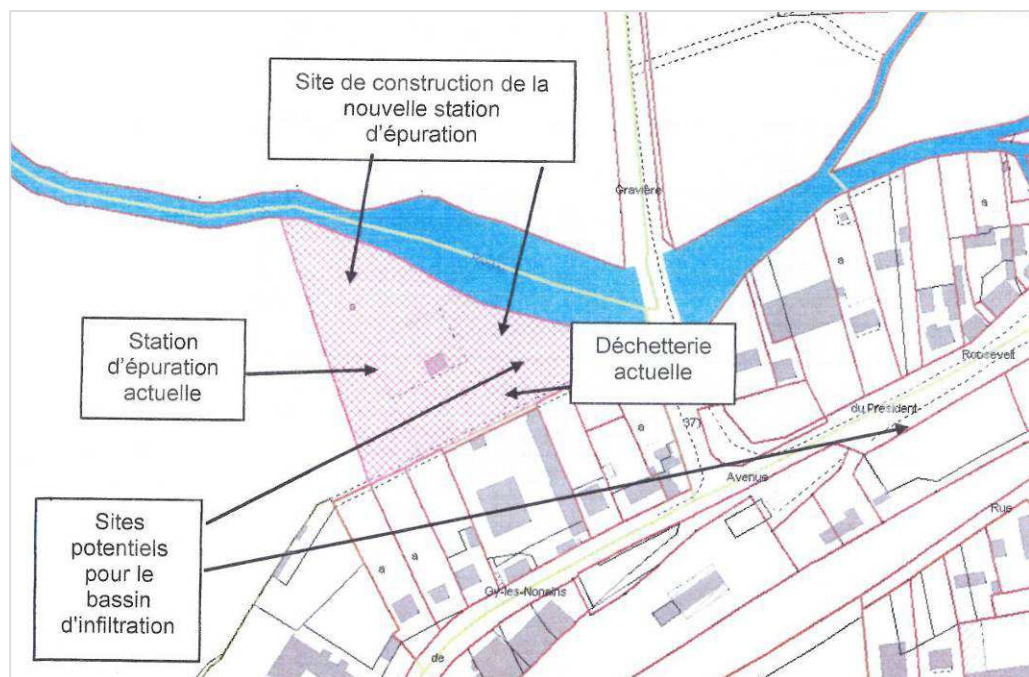
3. Le traitement

La commune possède une station d'épuration dans la continuité de la station réalisée en 1981. Cette nouvelle station est opérationnelle depuis juin 2012.

Elle est dimensionnée pour accueillir une charge nominale totale de 5000 équivalents-habitants. Elle possède un dessableur supplémentaire en aval du déversoir avenue Roosevelt.

Elle est du même type de filière de traitement des eaux que l'ancienne station: « boues activées en aération prolongée ».

Un bassin tampon de 350 m³ a été réalisé en amont de la station pour permettre de stocker temporairement 80% de la pollution déversée annuellement sur la commune.



Site de la nouvelle station d'épuration.

III. ELIMINATION DES DECHETS

Gérées par le Syndicat d'aménagement rural, la collecte est assurée de façon hebdomadaire.

Les déchets sont envoyés pour traitement sur l'agglomération Montargoise.

Ramassage sélectif du verre par container de 750 litres à 4 endroits sur le territoire communal.

La commune possède également une déchetterie qui reçoit des déchets végétaux, des gravats, du fer, de l'aluminium, des cartons, etc.... Elle se situe sur la zone de la Pense-Folie.